

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION**  
**CŒUR DE FLANDRE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 20 MAI 2025**

**DELIBERATION 2025\_072**

**Objet : Cession d'un immeuble situé 288 Route de Dunkerque à Cassel**

**Séance du mardi vingt mai deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-cinq.

**Présents (61) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Sylvie HEMELSDAEL (Suppléante) - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (13) :**

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Didier TIBERGHIEU - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Fabrice DELANNOY à Jérôme DARQUES - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 74**

**Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 MAI 2025**

**DELIBERATION 2025\_072**

**Objet : Cession d'un immeuble situé 288 Route de Dunkerque à Cassel**

Dans un souci de rationalisation des dépenses d'entretien et de réhabilitation de son patrimoine bâti, Cœur de Flandre agglo souhaite mener une politique de cession d'une partie de son patrimoine bâti, certains biens n'ayant plus de projet avancé.

Cœur de Flandre agglo est propriétaire de l'immeuble suivant :

Adresse	Commune	Parcelle	Type de bien / Dénomination	Surface
288 Route de Dunkerque	Cassel	B 2550	Locaux d'activité	349 m <sup>2</sup>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant l'appartenance de ce bien immobilier au domaine privé de la collectivité ;

Considérant l'avis des domaines concernant ce bien, joint en annexe de la présente délibération ;

Considérant la volonté de sortir ce bien du parc immobilier intercommunal afin de rationaliser le patrimoine de la collectivité ;

Considérant le souhait de la commune de Cassel d'acquérir ce bien ;

**Il vous est proposé :**

- de céder le bien suivant à la commune de Cassel au prix mentionné ci-après :

Adresse	Commune	Parcelle	Surface	Prix de vente en € HT
288 Route de Dunkerque	Cassel	B 2550	349 m <sup>2</sup>	110 000 €

- de dire que le bien est vendu en l'état et que les frais et taxes sont à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte de vente et toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Vote :**

**Pour : 74**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance

Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 20 mai 2025,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

